

# FUGEA, asbl fondatrice de la coopérative Terre-en-Vue!

**C**a y est! Depuis le 21 mars dernier, toute personne voulant soutenir des projets d'installation ou de maintien d'agriculteur peut enfin le faire!

En effet, au jour du printemps, à Namur, 15 asbl dont la FUGEA se sont rassemblées pour relire et signer les statuts de la coopérative en constitution Terre-en-vue scrl fs. La création de cette coopérative finalise l'acte de vente de terrains sur Wavreille, et lance un vrai mouvement de solidarité entre agriculteurs et consommateurs.

## Bref rappel

Suite aux difficultés qu'ont les paysans à trouver des terres pour s'installer, un groupe de travail a été créé par les membres du réseau de soutien à l'agriculture paysanne (RSAP). Les premières réunions du groupe dynamo ont eu lieu il y a déjà un an. En octobre 2011, l'asbl « Terre-en-vue » a été créée.

Le mouvement Terre-en-vue s'inspire fortement de divers projets belges (Chante Terre, Terre de la Baillerie, Ferme du Hayon, Land in Zicht,...) et français (Terre de liens). Ce mouvement aura la structure suivante: une asbl (pour gérer), une coopérative (pour acheter) et une fondation (pour recevoir). Cette dernière devrait voir le jour avant cet été.



Terre-en-vue a pour but de faciliter et pérenniser l'accès à la terre, afin d'aider les agriculteurs à s'installer, à se maintenir et à développer des projets agro-

écologiques, soutenus par un groupe de citoyens locaux. Elle favorise également la relocalisation de l'économie sociale.

## Comment ça marche?

Ce sont les coopérateurs (citoyens et agriculteurs), qui en achetant des parts dans la coopérative, permettront l'achat de terres. Une fois ces terres acquises, plus aucune spéculation foncière n'est possible. La coopérative achète les terres sur lesquelles un projet agricole est envisagé. L'agriculteur désireux de bénéficier de l'aide de Terre-en-vue, sera accompagné par l'asbl et soutenu par des groupes locaux.

Toute personne peut soutenir un / ou des projet(s) en souscrivant des parts de 100€ à cette coopérative. Les sommes ainsi récoltées serviront à permettre l'installation et/ou le maintien d'agriculteurs en Wallonie et à Bruxelles.

Le suivi sur: [www.terre-en-vue.be](http://www.terre-en-vue.be)

## Attribuer les terres agricoles publiques pour favoriser l'emploi et l'environnement

### Ecolo dépose une motion communale en Wallonie

**L**es communes, les CPAS et les provinces sont propriétaires de terres agricoles. La plupart du temps ces terres sont louées à des exploitants dans le cadre de la loi sur le bail à ferme. Il arrive donc que, suite à l'abandon de l'activité agricole, un nouveau bail doive être conclu.

La plupart des communes disposent d'un cahier de charges relatif à la mise en adjudication publique des sarts communaux mais les critères d'attribution de la location sont, le plus souvent, essentiellement le montant du fermage offert, la proximité, les charges familiales, et/ou les qualifications des candidats.

Par ailleurs ces cahiers des charges

reprentent les clauses de base de la loi sur le bail à ferme qui prévoit que le « preneur jouira des biens en bon père de famille, conformément aux règles de bonne culture... et restituera le bien dans un état d'assolement, de fertilité et de propreté équivalent à celui existant lors de l'entrée en jouissance ».

Or la situation agricole wallonne laisse apparaître divers problèmes environnementaux dont certains sont particulièrement alarmants : l'érosion de la biodiversité, la présence de nitrates dans l'eau souterraine et la perte d'humus dans le sol.

La Région wallonne a édicté un « plan de gestion durable de l'azote » mais la pollution des nappes ne diminue pas ou peu et de nombreux captages présen-

tent une concentration d'azote supérieure à 50 mg/litre particulièrement inquiétant pour la santé publique et coûteux pour la collectivité.

De plus, le rapport sur L'Etat de l'Environnement Wallon relève pour de nombreuses sous-régions un grave **manque de matière organique dans les sols agricoles**, dû à l'intensivité de l'agriculture, à l'absence de fertilisants solides (fumier, etc.), et au tassement du sol par les machines.

Or, la matière organique du sol joue un rôle essentiel dans la durabilité des systèmes de production agricole, non seulement en raison des éléments nutritifs qu'elle contient, mais aussi par ses multiples autres fonctions :